

# Les priorités du Fonds Vert pour 2024.

## Un Fonds organisé en 3 axes et 15 thématiques prioritaires

Le fonds pour l'accélération de la transition écologique, dit « **Fonds Vert** », initié en 2023, prolongé et renforcé en 2024, illustre la volonté du gouvernement de soutenir les collectivités territoriales dans la **transition écologique**.


 FRANCE  
 NATION  
 VERTE  
 Agir • Mobiliser • Accélérer

**2023**

 LES CHIFFRES  
 CLÉS

**6 000**

 porteurs de  
 projets soutenus

près de

**5 000**

 communes concernées,  
 métropole et outre-mer

**6,27 Mds€**

 dépensés dans  
 les projets

**1,5 Md€**

 d'engagement  
 du Fonds Vert

**2024**

 UNE ENVELOPPE  
 RENFORCÉE

**2,5 Mds€**

 de nouvelles  
 subventions

dont

**500 M€**

 consacrés aux  
 écoles


## Renforcement de la performance environnementale

Pour réduire significativement les consommations énergétiques des communes, la **rénovation du patrimoine bâti** est placée au centre des attentions. Une forte priorité accordée aux **écoles** est à souligner avec une dotation de **500 millions d'euros**, au titre du plan de rénovation thermique et de renaturation des établissements scolaires avec la prise en compte de la notion de confort d'été.

La rénovation des **parcs de luminaires d'éclairage public** sera toujours soutenue avec toutefois la mise en place d'un plafond du taux de subvention et de quatre critères cumulatifs. Des aides financières seront maintenues vers le **tri à la source et la valorisation des biodéchets** avec un soutien sur la phase d'études préalables, sur la phase d'investissements et les actions nécessaires au changement de comportement des citoyens.



## Amélioration de la qualité du cadre de vie

Les territoires urbains et ruraux sont confrontés à de très forts enjeux via les politiques d'amélioration de la qualité de l'air et la limitation de la consommation d'espaces naturels (PCAET). Déjà amorcé, le déploiement des **zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)** sera encouragé et intensifié à travers l'accompagnement du Fonds Vert avec une ambition de **42 zones** instaurées à fin 2024. En parallèle, la **reconversion de friches urbaines** sera toujours soutenue par des financements complémentaires à ceux déjà disponibles. Les initiatives autour du **co-voiturage** et des **mobilités durables en zone rurale** seront également soutenues. Une nouvelle mesure du Fonds Vert va permettre d'intervenir auprès des projets contribuant à soutenir l'émergence, le renforcement et la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique au sein des **Territoires d'industrie**.



# Adaptation au changement climatique






Concernant la **prévention des inondations**, le contexte des pluies de l'automne-hiver 2023 a confirmé l'importance d'actions préventives en ce domaine. Les actions seront ainsi simplifiées, la condition relative à la levée de la taxe GEMAPI est levée.

Les **collectivités de montagne**, soumises à des risques émergents, et les **collectivités d'outre-mer**, soumises aux vents cycloniques, seront toujours soutenues au niveau des investissements rendus nécessaires par l'intensification des phénomènes climatiques avec notamment la prise en compte par décret du risque de vents cycloniques dans la conception et la construction des bâtiments exposés.

Les nombreux territoires impliqués dans la prévention et la lutte contre les **incendies de forêt** seront accompagnés pour améliorer leur connaissance et la détection des risques, renforcer la protection des zones habitées et réduire les temps d'intervention des secours.

Le **recul du trait de côte**, problématique impactant fortement les collectivités du littoral, nécessite des travaux de recomposition du territoire pouvant être soutenus. Enfin, le fonds spécifique dédié à la **renaturation des villes & villages** est prolongé pour financer le déploiement de la nature en ville et atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » avec l'appui du dispositif du **recyclage foncier**.

L'**appui à l'ingénierie** est une nouvelle mesure pour offrir aux collectivités territoriales un appui en ingénierie de stratégie, de planification ou d'animation afin de les aider dans les différentes étapes de leur plan d'action de transition écologique.

15 PRIORITÉS	
 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	 Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
 Zones à faibles émissions (ZFE)	 Recul du trait de côte
 Protection des bâtiments contre les vents cycloniques	 Territoires d'industrie en transition écologique
 Incendies de forêt et de végétation	 Prévention des inondations
 Collectivités de montagne	 Renaturation des villes et villages
 Recyclage foncier	 Mobilités rurales
 Ingénierie	 Covoiturage
 Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets	

## Les modalités de mobilisation de ces aides

Doté de **2,5 milliards d'euros par an à partir de 2024 et jusqu'en 2027**, le Fonds Vert est à mobiliser **dès ce début d'année**. Un processus de **sélection des projets** sera à l'œuvre. Ainsi, les caractéristiques du projet, ses impacts induits, son calendrier, ses modalités de mise en œuvre et de pilotage, ses budgets et plans de financement sont autant d'éléments à maîtriser pour s'attacher le soutien financier du Fonds Vert.

En fonction de la configuration des projets et des thématiques soutenues, **plusieurs financeurs peuvent ainsi être sollicités en vue d'optimiser le niveau d'aides** et réduire le reste à charge pour la collectivité.

21 années  
d'expérience

150  
Collaborateurs

11 Mds€  
de projets financés  
sur les territoires

8 bureaux  
ouverts en  
France

Pour en savoir plus, contactez :



**Mathieu  
PAGANO**

Chargé d'affaires  
Acteurs Publics & Associations

06 77 02 11 90  
mpagano@abfdecisions.fr

**ABF**  
LE REFLEXE AIDE PUBLIQUE

www.abfdecisions.fr 